Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'arrondissement tenue le jeudi 12 juillet 2007 à 18 h 7701, boul. Louis- H.-La Fontaine

PRÉSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
M. Gilles Beaudry, Conseiller d'arrondissement
Mme Andrée Hénault, Conseiller de la ville
M. Rémy Tondreau, Conseiller d'arrondissement
Mme Michelle Zammit, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

M. Robert Généreux, ing., Directeur de l'Aménagement urbain, du Génie et des
Services aux entreprises
Mme Marie-Thérèse Stephen, Directrice des Affaires publiques et du Greffe
Secrétaire d'arrondissement par intérim

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

CA07 12213

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

---

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Michelle Zammit

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

10.01

Période de questions

N'ayant pas de public, aucune question n'est posée. Aucune question n'a été posée par les membres du conseil.

CA07 12214

Autoriser la publication d'un appel d'offres, contrat 2007-12, exploitation d'un dépôt à neige, hiver 2007-2008

Il est proposé par Michelle Zammit

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'autoriser la publication d'un appel d'offres pour le contrat numéro 2007-12 relatif à l'exploitation du dépôt à neige pour l'hiver 2007-2008.

ADOPTÉE

20.01 CTA1072064005

CA07 12215

Autoriser la publication d'un appel d'offres, contrat 2007-14, location d'équipement pour le déneigement, hiver 2007-2008

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Michelle Zammit

et unanimement résolu :

D'autoriser la publication d'un appel d'offres pour le contrat numéro 2007-14 relatif à la location d'équipement pour le déneigement pour l'hiver 2007-2008.

ADOPTÉE

20.02 CTA1072064007

CA07 12216

Modifier la résolution numéro CA07 12129 du 12 avril 2007, contrat 2007-03 (administration, gestion et al des arénas Chaumont et Chénier, des piscines, des pataugeoires et des jeux d'eau, rénovation de l'aréna Chénier)

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Michelle Zammit

et unanimement résolu :

De modifier la résolution numéro CA07 12129, adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 12 avril 2007, relativement à l'adjudication du contrat numéro 2007-03, relatif à l'administration et la gestion des opérations de l'aréna Chaumont et de l'aréna Chénier (volet 1), la préparation, l'entretien et la fermeture des piscines, des pataugeoires et des jeux d'eau (volet 2), la surveillance, l'animation et l'entretien léger des piscines, des pataugeoires et des jeux d'eau (volet 3), l'administration et la gestion des opérations de la piscine Neuville (volet 4), la rénovation et la mise à niveau de l'aréna Chénier (volet 5), comme suit :

- remplacer, au 5e alinéa du premier paragraphe du texte de la résolution, plus précisément en regard du volet 5, le montant de versement de 900 000 $ par le montant 1 025 550 $ (taxes incluses);

- ajouter aux appropriations budgétaires les imputations suivantes :

Règlement RCA 33

Projet	Crédit	Contrat
119236	900 000 $	950 000 $

Règlement RCA 36

Projet	Crédit	Contrat
119236	71 571,94 $	75 550 $

ADOPTÉE

20.03 CTA1072054074

CA07 12217

Demande de subvention, Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

---

Attendu que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a mis de l'avant un programme de soutien aux installations sportives et récréatives;

Attendu que dans le cadre de ce programme, une enveloppe de 24 millions de dollars par année a été dédiée à la construction, à la rénovation, à l'aménagement et à la mise aux normes d'installations sportives et récréatives;

Attendu que les organismes municipaux sont admissibles à ce programme;

Attendu que les projets soumis doivent répondre aux besoins du milieu, notamment aux besoins émergeant de la pratique contemporaine d'activités physiques et sportives;

Attendu que l'arrondissement d'Anjou a l'intention d'aménager et de mettre aux normes certaines de ses installations sportives;

En conséquence,

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Michelle Zammit

et unanimement résolu :

Qu'une demande soit faite au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin d'obtenir une subvention dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives, pour l'aménagement ou le réaménagement des équipements suivants de l'arrondissement d'Anjou :

- Parc André-Laurendeau : réaménagement de la pataugeoire, des jeux d'eau, d'un parc de skate-board, de jardins communautaires et de différents aménagements;
- Parc des Roseraies : réaménagement des tennis, jeux pour enfants et de différents aménagements;

- Parc Lucie-Bruneau : réaménagement des tennis, éclairage de la patinoire et de différents aménagements;
- Parc du Bocage : aménagement d'un chalet, de jeux pour enfants 0-12 ans, de jeux d'eau, d'une pataugeoire et de différents aménagements;
- Parc Goncourt: aménagement d'un terrain de soccer synthétique;
- Aréna Chénier : mise à niveau de l'aréna incluant un système de réfrigération, salle des joueurs, dalles et de différents aménagements;
- Pistes cyclables : resurfaçage et divers correctifs sont à apporter aux pistes cyclables.

Que l'arrondissement d'Anjou soit autorisé à présenter une demande de subvention au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour chacun des projets mentionnés ci-dessus;

Que l'arrondissement d'Anjou s'engage à payer sa part des coûts ainsi qu'à opérer, entretenir et demeurer propriétaire de ces équipements pour une période minimale de dix ans.

D'informer la Ville de Montréal des intentions de l'arrondissement de déposer une demande de financement.

ADOPTÉE

20.04 1072060016

CA07 12218

Adjudication du contrat 2007-10, fourniture et la livraison d'une chargeuse sur pneus

---

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Michelle Zammit

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 174 599,89 $, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison d'une chargeuse sur pneus;

D'adjuger le contrat numéro 2007-10 relatif à la fourniture et la livraison d'une chargeuse sur pneus, à la compagnie Équipement Ontrac Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 174 599,89 $, taxes incluses, conformément à sa soumission datée du 22 juin 2007.

D’imputer la dépense tel que ci-dessous :

2101.0010000.200011.01819.66502.000000.0000.000000.
000000.00000.00000 165 406,39 $

ADOPTÉE

20.05 1072064008

CA07 12219

Adjudication partielle du contrat numéro 2007-11, programme de réfection routière 2007, volet aqueduc et égouts

---

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Michelle Zammit

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 1 117 628,66 $, taxes incluses, pour les travaux du programme de réfection routière 2007;

De recommander au conseil municipal d'adjuger partiellement le contrat numéro 2007-11 relatif au programme de réfection routière 2007, volet aqueduc et égouts, à la compagnie Constructions Louisbourg ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 1 117 628,66 $, taxes incluses, pour le volet aqueduc et égouts conformément à sa soumission du 5 juillet 2007, ainsi qu'au rapport de recommandation du Groupe-conseil Génivar inc. daté du 9 juillet 2007;

De fournir au conseil municipal le service de gestion du contrat numéro 2007-11 relatif au programme de réfection routière 2007, volet aqueduc et égouts, selon les dispositions du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

Que le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement par intérim soient autorisés à signer le contrat relatif à cette transaction.

Appropriation budgétaire : selon l’intervention devant être complétée par la Direction du plan d’affaires, du budget et du suivi de la performance.

ADOPTÉE

20.06 1072071015

CA07 12220

Adjudication partielle du contrat 2007-11, programme de réfection routière 2007, volet voirie

---

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Michelle Zammit

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 2 194 000 $, taxes incluses, pour les travaux du programme de réfection routière 2007, volet voirie;

D'adjuger partiellement le contrat numéro 2007-11 relatif au programme de réfection routière 2007, volet voirie, à la compagnie Constructions Louisbourg ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant n'excédant pas 2 194 000 $, taxes incluses, pour le volet pavage, conformément à sa soumission du 5 juillet 2007, ainsi qu'au rapport de recommandation du Groupe-conseil Génivar inc. daté du 9 juillet 2007;

Que le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement par intérim soient autorisés à signer le contrat relatif à cette transaction.

Provenance : RCA 28

D'imputer la dépense tel que ci-dessous :

Emprunt autorisé par le règlement RCA 28

Imputation : 6404-0407028-800150-03103-57201-000000-0000-117378-000000-17025-00000

Projet	Crédit	Contrat
117378	2 003 635,37 $	2 115 000 $

Imputation : 6404-0407028-800150-03141-57201-000000-0000-117382-000000-19010-00000

Projet	Crédit	Contrat
117382	74 840,28 $	79 000$

Le présent dossier est certifié conforme par la direction des services administratifs de l'arrondissement, selon les conditions énoncées au courrier budgétaire numéro 38.

ADOPTÉE

20.07 CTA1072071016

CA07 12221

Adjudication d'un contrat relatif au chargement, au transport et à la disposition de matières résiduelles résultant des opérations de déneigement au site de neiges usées (S. 6627)

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 99 427,07 $ pour le chargement, le transport et la disposition de 2 770 tonnes métriques de matières résiduelles résultant des opérations de déneigement au site de neiges usées sis au 11 200 du boulevard Ray-Lawson;

D'adjuger à la compagnie BFI Canada inc. le contrat relatif au chargement, au transport et à la disposition de 2 770 tonnes métriques de matières résiduelles résultant des opérations de déneigement au site de neiges usées sis au 11 200 du boulevard Ray-Lawson, pour un montant de 99 427,07 $, taxes incluses, le tout, selon la soumission numéro 6627.

Appropriation budgétaire : 02-33210-521.

ADOPTÉE

20.08 CTA1072072004

CA07 12222

Ratifier des dépenses additionnelles et majorer les contrats 2006-03 et 2007-06, construction d'un chalet et réaménagement du parc du Bocage, phases I et II

Il est proposé par Michelle Zammit

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De ratifier une dépense additionnelle de 43 561,95 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat numéro 2006-03 relatif à la construction d'un chalet et au réaménagement du parc du Bocage phase I et de 44 968,81 $, taxes incluses, pour le contrat numéro 2007-06 relatif au réaménagement du parc du Bocage phase II;

De majorer les contrats adjugés à la compagnie Paysagiste Ligne Royale inc., numéros 2006-03, d'un montant 43 561,95 $, taxes incluses, et 2007-06 d'un montant 44 968,81 $, taxes incluses, pour couvrir les frais additionnels relatifs à la construction d'un chalet et au réaménagement du parc du Bocage, phases I et II;

D'imputer la dépense tel que ci-dessous :

Règlement numéro RCA 25

Provenance : 6404-0406025-800150-01909-57201-000000-0000-103003-000000-98001-00000

Imputation : 6404-0406025-800150-07165-57201-000000-0000-114937-000000-15045-00000

Projet	Crédit	Contrat
114937	41 268,21 $	43 561,95 $

Règlement numéro RCA 27

Provenance : 6404-0407027-800150-01909-57201-000000-0000-103003- 000000-98001-00000

Imputation : 6404-0407027-800150-07165-57201-000000-0000-118044-000000-15015-00000

Projet	Crédit	Contrat
118044	42 600,99 $	44 968,81 $

Le présent dossier est certifié conforme par la direction des services administratifs de l’arrondissement, selon les conditions énoncées au courrier budgétaire numéro 38.

ADOPTÉE

20.09 CTA1072071017

CA07 12223

Recommander au Conseil d'agglomération de Montréal la nomination des membres du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou

---

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Michelle Zammit

et unanimement résolu :

De nommer les personnes suivantes membres du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou et d'en recommander l'approbation par le conseil d'agglomération, à savoir :

Membres votants :

Quatre (4) personnes du milieu des affaires ou de la commission scolaire :

Période du 13 juin 2007 au 13 juin 2009 –
M. Raymond Perreault, Les Chaînes de traction Québec ltée;
Mme Annick Paquet, RBC Banque Royale;
M. François Bergeron, Centre financier aux entreprises de l'est de l'île de Montréal;

Période du 13 juin 2007 au 13 juin 2008 –
M. Enrique Rosano, Broderie E. Rosano inc. (en remplacement de Mme Lise Séguin)

Une (1) personne du domaine de l'économie sociale :

Période du 13 juin 2007 au 13 juin 2009 –
M. Richard Roussin, Affi-Abaco.

ADOPTÉE

30.01 1073573036

CA07 12224

Autoriser des dérogations mineures aux 5844 à 5846, avenue Azilda

---

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'autoriser les dérogation mineures au règlement de zonage numéro 1447, pour la propriété située aux 5844 et 5846 de l'avenue Azilda, sur le lot numéro 1 111 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à savoir:

- autoriser la marge de recul de 3,29 mètres, alors que ledit règlement exige une marge de recul minimale de 4,5 mètres;

- autoriser, pour le garage situé dans la cour arrière, la marge latérale nord-ouest de 1,18 mètre et la marge arrière de 0,48 mètre, alors que ledit règlement exige une marge latérale minimale de 2,15 mètres, ainsi qu'une cour arrière minimale de 4,5 mètres et de 30 % de la superficie du terrain, le garage n'étant pas autorisé dans la cour arrière en vertu de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

40.01 1073573033

CA07 12225

Adoption du règlement RCA 3-3 modifiant le règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme

---

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir lu le texte du règlement numéro RCA 3-3 et renoncent à sa lecture;

En conséquence;

Il est proposé par Michelle Zammit

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

Que le règlement numéro RCA 3-3 modifiant le règlement C-A 3, constituant un comité consultatif d'urbanisme, soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE

40.02 1073573031

CA07 12226

Adoption du règlement RCA 35 relatif à la démolition d'immeubles

---

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir lu le texte du règlement numéro RCA 35 et renoncent à sa lecture;

En conséquence;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Michelle Zammit

et unanimement résolu :

Que le règlement numéro RCA 35, régissant la démolition d'immeubles, soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE

40.03 1073573030

CA07 12227

Adoption du règlement RCA 16-2, amendant le règlement relatif aux usages conditionnels à l'égard de la zone industrielle I-A

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir lu le texte du règlement numéro RCA 16-2 et renoncent à sa lecture;

En conséquence;

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Michelle Zammit

et unanimement résolu :

Que le règlement numéro RCA 16-2, amendant le règlement relatif aux usages conditionnels à l'égard de la zone industrielle I-A, soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE

40.04 1073573015

CA07 12228

Adoption du règlement RCA 34 relatif au déneigement des terrains par des entrepreneurs

---

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir lu le texte du règlement numéro RCA 34 et renoncent à sa lecture;

En conséquence;

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que le règlement numéro RCA 34, relatif au déneigement des terrains par des entrepreneurs, soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE

40.05 CTA1073573025

M-2007-17

Avis de motion - Règlement numéro RCA 36

Le conseiller Andrée Hénault donne avis de motion qu'à une séance subséquente, elle présentera pour étude et adoption un règlement autorisant un emprunt au montant de 72 000 $ pour effectuer des travaux de rénovation majeurs à l'aréna Chénier.

40.06 1072054085

CA07 12229

Abolition et création de postes, nomination de personnel, Division bibliothèque, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

---

Il est proposé par Michelle Zammit

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

De nommer Mme Magdalena Michalowska au poste d'adjoint au chef de Division bibliothèque et service au public, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 18 juin 2007;

De nommer Mme Sylvaine Tétreault au poste d'adjoint au chef de Division bibliothèque, traitement et ressources documentaires, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 18 juin 2007;

D'abolir le poste d'adjoint au chef de Division bibliothèque, traitement et ressources documentaires, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 15 juillet 2007;

De créer le poste de bibliothécaire, Division bibliothèque, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et d'y nommer Mme Sylvaine Tétreault, et ce, à compter du 15 juillet 2007.

Appropriation budgétaire : 02-77000-111.

ADOPTÉE

50.01 CTA1072603003

CA07 12230

Levée de la séance

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que la présente séance soit levée à 18 h 15.

ADOPTÉE

70.01

Luis Miranda Maire d'arrondissement	Marie-Thérèse Stephen Directrice des Affaires publiques et du Greffe Secrétaire d'arrondissement par intérim

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 septembre 2007.